

## Litige aux États-Unis sur une condamnation pour pédophilie

**Author :** Louis-Mériadec Kercosquer

**Categories :** [Brèves](#), [Eglise universelle](#), [Riposte Catholique](#)

**Date :** 8 juillet 2014



Le diocèse de Kansas City-Saint Joseph aux États-Unis a contesté une amende d'1 million de dollars qui lui a été imposée lors d'un arbitrage rendu par le médiateur Hollis Hanover, au sujet des contentieux impliquant des actes de pédophilie des prêtres du diocèse. Cette décision punit le diocèse pour avoir failli à rapporter le cas d'un prêtre suspecté d'avoir pris des photos pornographiques de deux jeunes filles, alors qu'un précédent arbitrage l'y obligeait. Cependant, les avocats du diocèse ont répondu que les procédures mises en place par le diocèse ne permettaient pas de considérer l'acte du prêtre en question comme criminel. Une contestation qui permet de rappeler que s'il est opportun de tout faire pour protéger les enfants et punir les coupables, les affaires de pédophilie ne doivent pas être l'occasion de demander n'importe quelle réparation induite à l'église.